



## Le Ségur du numérique en santé pour les établissements de santé, c'est :

- Une mise à jour logicielle prise en charge par l'État !
- De 18 000 à 512 000 € de financement direct selon votre activité combinée !
- Vos obligations réglementaires remplies !

OFFRE À DURÉE LIMITÉE

## QU'EST-CE QUE LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ ?

Annoncé en juillet 2020, le Ségur du numérique en santé a l'objectif de rattraper le retard national sur le partage des données de santé, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

### IL CONSACRE PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER CE PARTAGE, AU TRAVERS :



du **dossier médical partagé (DMP)** – intégré à « **Mon espace santé** » depuis 2022, ouvert pour tous les citoyens qui ne s'y opposent pas.

Cet espace intègre un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient est le gestionnaire des accès à ses données ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPS**.

## FINANCEMENTS POUR L'HÔPITAL :

### DEUX TYPES DE FINANCEMENTS FORFAITAIRES SONT PRÉVUS :

- **Dispositif d'achat financé par l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (financement à l'équipement – dispositifs SONS)** visant à financer l'installation de nouvelles versions logicielles référencées Ségur par l'ANS. Ces financements sont **versés aux éditeurs pour le compte des établissements de santé, sans reste à charge** sur le périmètre du volet numérique du Ségur (hors matériel). L'objectif est d'aider les structures sanitaires à s'équiper de solutions conformes aux nouvelles exigences Ségur sur les fonctions logicielles suivantes : Dossier Patient Informatisé (DPI), Plateforme d'Intermédiation (PFI), Référentiel d'Identités (RI), Système de Gestion de Laboratoire (SGL) pour les établissements dotés d'un laboratoire de biologie médicale et Système d'Information de Radiologie (RIS ou SIR) pour les établissements dotés d'un service d'imagerie.
- **Le financement à l'atteinte de cibles d'usage (financement à l'usage - programme SUN-ES)** pour accompagner les acteurs à effectivement partager et échanger les données de santé. Basés sur des montants associés à l'activité combinée des établissements, il est construit sur la base de prérequis et de cibles à atteindre, le tout modulé par une dégressivité des montants versés et une progressivité des cibles sur la période allant du S1 2022 au S2 2023. L'atteinte des prérequis est obligatoire pour prétendre à ce financement et en particulier au versement d'une avance de 30% du forfait. **Ces financements seront versés aux établissements.** Ils représentent 210M€ répartis en deux volets :

  - Volet 1 sur l'alimentation du DMP – 158M€  
Les forfaits s'étendent :
    - de 18 000 € pour les plus petits établissements n'ayant pas de plateaux techniques,
    - et jusqu'à 512 000 € pour les établissements les plus grands, intégrant des plateaux de biologie médicale et d'imagerie.
  - Volet 2 sur l'envoi de documents par messagerie sécurisée de santé – 52M€

#### Les indicateurs du financement à l'usage

Six prérequis "Segur" - certains sont issus du programme HOPEN	Une cellule d'identitovigilance opérationnelle	
	Appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV1 et RNIV2)	
	Présence d'une politique de sécurité comprenant la sensibilisation des PS et un plan d'action SSI réalisé, ainsi que l'existence d'un RSSI	
	Réalisation d'un audit externe de cybersurveillance au sein de l'établissement.	
	Capacité du SIH à alimenter le DMP	
	Existence d'une MSSanté opérationnelle.	
Volet 1 : Alimentation du DMP Trois domaines d'usage	Domaine 1 : documents de sortie	Trois indicateurs pour l'alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL), en ordonnance de sortie, en compte-rendu opératoire (pour les ES avec activité de Chirurgie) Un indicateur Bonus pour l'alimentation du DMP en documents historiques du DPI
	Domaine 2 : Biologie	Alimentation du DMP en CR de Biologie (pour les ES avec Laboratoire de Biologie)
	Domaine 3 : Imagerie	Alimentation du DMP en CR d'imagerie (pour les ES avec service d'imagerie)
Volet 2 : Echanges de documents par MSS Un domaine d'usage	Indicateur 1 : MSS Pro	Envoi de documents de santé aux correspondants via la messagerie sécurisée de santé professionnelle
	Indicateur 2 : MSS citoyenne	Envoi de messages aux patients via la messagerie sécurisée de santé citoyenne
	Indicateur 3 : CME	Présentation de la messagerie citoyenne à la Communauté Médicale d'Etablissement (CME ou équivalent)

Figure 1 - Indicateurs associés au financement à l'usage : prérequis, volets 1 et 2

## ÉTABLISSEMENTS : QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER POUR VOUS ?

<p>La mise à niveau des logiciels cœur du SIH assurant les fonctions de Dossier Patient Informatisé (DPI), Référentiel d'Identités (RI), Plateforme d'Intermédiation (PFI ; Plateforme de diffusion ou EAI), Système d'Information de Radiologie (SIR ou RIS) et Système de Gestion de Laboratoire (SGL) vers une version « référencée Ségur » ouvrant de nouvelles perspectives fonctionnelles pour le partage et l'échange des données de santé de vos patients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Envoi automatisé de documents</b> de sortie d'hospitalisation au DMP et aux correspondants par MSSanté : lettres de liaison, compte-rendu opératoire (CRO), ordonnances de sortie.</li> <li>● <b>Réception des comptes-rendus d'imagerie et de biologie médicale</b> réalisés à l'extérieur de l'établissement.</li> <li>● Envoi automatisé et systématisé de documents de sortie d'hospitalisation aux patients par MSSanté et consultables au travers de Mon Espace Santé.</li> </ul>
<p>Une intégration généralisée de l'Identité Nationale de Santé (INS) et une harmonisation des formats d'échange des documents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Un traitement des identités patients</b> via une gestion de l'Identité Numérique de Santé (INS) en accord avec les nouveaux référentiels obligatoires en vigueur (<a href="#">Référentiel INS V2.0</a>).</li> <li>● La généralisation des appels au téléservice INSi pour une sécurisation de l'identification partagée des patients.</li> <li>● <b>Des formats d'échange de documents de sortie standardisés</b> pour améliorer la communication entre les acteurs de l'offre de soin et faciliter la transmission d'informations médicales d'un logiciel à un autre.</li> </ul>
<p>Des financements incitatifs, à l'hôpital et en ville, pour accompagner le partage et l'intégration de ces documents pour l'ensemble des acteurs du parcours de soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dès le S1 2022, basé sur le taux de documents envoyés au DMP avec une INS qualifiée.</li> <li>● Une prise en charge par l'Etat des mises à jour de versions et des prestations nécessaires au déploiement (dans la limite du périmètre Ségur).</li> </ul>

● Ces évolutions représentent une vraie opportunité d'amélioration des pratiques et d'innovation. Elles nécessiteront un engagement de votre part, accompagné par vos éditeurs de logiciels.

## POUR INCLURE TOUTES LES CONFIGURATIONS DE SIH, DES FONCTIONNALITÉS DÉCRITES PAR BRIQUES

- **Le Référentiel d'Identités (RI)** : concerne le logiciel porteur de la base patient. Il intègre les appels au téléservice INSi et émet le(s) flux d'identité vers le SIH.
- **Le Dossier Patient Informatisé (DPI)** : concerne le logiciel porteur des informations médicales. Il intègre la création et/ou la centralisation des lettres de liaison, des CRO et des ordonnances de sortie d'hospitalisation. Il intègre également les CR d'imagerie et de biologie médicale reçus.
- **La Plateforme d'Intermédiation (PFI)** : concerne le logiciel porteur de la fonction de transmission et réception des documents au DMP et à la MSS professionnels et citoyens.
- **Le Système de Gestion de Laboratoire (SGL)** : concerne le logiciel gérant à minima les dossiers patients du LBM, la connexion aux automates, la gestion d'un catalogue d'analyses et l'édition de comptes-rendus de Biologie.
- **Le Système d'Information Radiologique (SIR ou RIS)** : concerne le logiciel d'imagerie qui assure l'ensemble des fonctions suivantes : gestion des rendez-vous patients, programmation des modalités d'imagerie, génération et envoi des comptes rendus de radiologie.
- Selon la configuration du SIH, ces briques fonctionnelles peuvent être portées par une ou plusieurs solutions logicielles.

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À RÉALISER ?

- Pour le financement à l'équipement :** N'attendez pas pour le financement de votre mise à jour logicielle : il est donc conseillé de se rapprocher au plus vite de l'éditeur de votre choix pour passer commande.

Vos éditeurs gèrent les demandes et reçoivent directement les financements. Seules les solutions référencées Ségur auprès de l'ANS pourront bénéficier de ce financement. La liste des solutions référencées est disponible sur [le site de l'ANS](#). Plusieurs éditeurs peuvent intervenir dans votre SIH sur le périmètre Ségur dans la limite d'une seule solution financée par fonction logicielle. Rapprochez-vous des éditeurs concernés pour planifier ensemble :

- La passation des bons de commande pour le déploiement de la version « Ségur ». **Un forfait est défini par brique fonctionnelle. Un éditeur peut cumuler les forfaits de plusieurs briques fonctionnelles ;**
- Les travaux de réception, d'installation, qualification et de formation. **Tous les éditeurs concernés doivent être coordonnés dès le début du projet.**

Outre l'avance au bon de commande, les éditeurs ne seront financés que lorsque que vous attesterez du bon fonctionnement en production (Validation d'Aptitude VA). Il est important que vos éditeurs soient coordonnés pour ce déploiement.



Seules les commandes passées après la publication officielle des arrêtés (13 août 2021) permettront de bénéficier de ce financement.

- Pour le financement à l'usage :** Des fenêtres de dépôt des dossiers sont ouvertes chaque semestre. L'instruction des dossiers est réalisée par les ARS. Toutes les informations sont disponibles sur la page suivante : [Programme Ségur Numérique - SUN-ES - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

Il est fortement recommandé de se saisir des financements Ségur dès maintenant. Pour tous les établissements sanitaires, l'IFAQ 2022 (Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité) intégrera les ambitions portées par le programme Ségur via **des indicateurs numériques focalisés sur l'alimentation du DMP, les échanges via MSSanté professionnelle et les échanges avec les patients via la messagerie citoyenne.**

Si vous disposez déjà d'un logiciel compatible DMP ou d'une Messagerie Sécurisée de santé, n'attendez pas la « mise à jour Ségur » pour alimenter le DMP ou envoyer les documents à vos patients qui, avec l'ouverture de Mon Espace Santé, disposent dans leur grande majorité d'un DMP et d'une messagerie sécurisée. Cela vous permettra de fluidifier le parcours de soins de vos patients et de sécuriser l'atteinte de vos indicateurs d'usage au plus tôt.

Si vous êtes dans un cas particulier (solution non "référéncée Ségur"...) ou si vous avez des questions, une FAQ et un formulaire d'assistance sont disponibles sur <https://esante.gouv.fr/segur/hopital>

## QUEL CALENDRIER ?

Période de planification des opérations avec votre éditeur et de passation du bon de commande  
«Prestation Ségur vague 1»

